

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 18 octobre 2022

Délibération n° 58 - 2022 relative aux tableaux des enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS de la campagne d'emplois 2023

*VU le code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-5°,
VU l'avis du comité technique en date du 15 octobre 2021,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'ensemble des tableaux relatifs aux enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS de la campagne d'emplois 2023.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	21	Contre	2	Abstentions	7
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Tableaux relatifs à la Campagne d'emplois 2023

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27/09/22

Document mis en ligne le : 27/09/22